



1 Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

MasterPrep

Numero d'article 63-6377-006, 40-6377-032, 40-6377-064

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Suspension de polissage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Buehler GmbH
In der Steele 2
D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone: 0800.89.73.71
Téléfax: 0800.88.05.27
Site internet: www.buehler.fr
E-mail: info@buehler.fr

Compétent Schroeder@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

2 Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

non applicable

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger aucun

Phrases-R aucun

Phrases-S aucun

Caractéristique particulière Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers aucun

3 Composition / Informations sur les composants

3.1 Substances

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
1 - < 20	Oxyde de aluminium CAS: 1344-28-1, EINECS/ELINCS: 215-691-6 GHS/CLP: non applicable
0 - 20	Propane-1,2-diol CAS: 57-55-6, EINECS/ELINCS: 200-338-0 GHS/CLP: non applicable

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle a toute sa connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
1 - < 20	Oxyde de aluminium / - ppm, 10 mg/m ³ , -

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques** Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.**Protection des yeux** Lunettes de protection.**Protection des mains** Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.**Protection corporelle** non applicable**Divers** Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Protection respiratoire non applicable**Risques thermiques** non applicable**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement** Voir le chapitre 6+7.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	non déterminé
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	100
Point d'éclair [°C]	non applicable
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,05 - 1,2 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	< 0
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir le chapitre 7.2.

10.5 Matières incompatibles

non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (IUCLID).

Propane-1,2-diol, CAS: 57-55-6

LD50, dermique, Lapin: 20800 mg/kg.

LD50, oral, Rat: 19400-36000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagenèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Absence de données toxicologiques.

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

12 Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

Propane-1,2-diol, CAS: 57-55-6

IC50, (96h), Selenastrum capricornutum: 19000 mg/l.

EC50, (48h), Daphnia magna: 34000 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

non déterminé

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

Produit

Disposition du même rang avec les autorités au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

120199

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR

MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Classification selon IMDG

NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Classification selon IATA

NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE

1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):

Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16 Autres données

Observer les restrictions d'emploi

non

VOC (1999/13/CE)

max. 19 %

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®